

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2023

RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE SPOLIATIONS DANS
LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES ENTRE 1933 ET 1945 -
(N° 1435)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par

Mme Parmentier, Mme Le Pen, Mme Auзанot, M. Allisio, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry,
M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti,
Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau,
Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau,
M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François,
M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli,
Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis,
Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet,
M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux,
M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul,
Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule,
Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« a »,

insérer le mot :

« annexés, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'apporter une précision au texte, à l'article premier alinéa 7, afin que les territoires annexés par l'Allemagne nazie soient explicitement nommés dans le texte par l'ajout du

mot

« annexés »

Cette précision est importante dans la mesure où l'annexion implique l'incorporation d'un territoire dans un autre État, même temporairement, quand l'occupation désigne le contrôle d'un territoire sans l'incorporation.

En ce sens, au cours de la deuxième guerre mondiale, l'Alsace-Moselle n'a pas été simplement occupée, mais bien incorporée au territoire allemand. L'étude d'impact relative à ce projet de loi fait d'ailleurs la distinction en évoquant à la page 16 les « territoires annexés, occupés, alliés de l'Allemagne, à travers des actes commis par les autorités allemandes, par les autorités locales ou, dans ce contexte, par divers individus sous l'inspiration des uns ou des autres. »

Retenir la seule expression « les persécutions antisémites perpétrées par l'Allemagne nazie » est moins précis quant aux territoires annexés, d'autant que le texte évoque des territoires « occupés, contrôlés et influencés », bien que l'Allemagne nazie ait en de nombreuses situations commandité les persécutions, avec le soutien d'autorités locales. De même, l'« État français » est citée ensuite, alors qu'il est lui-même inclus dans les territoires contrôlés par l'Allemagne nazie.

Cet ajout semble nécessaire dans un souci de précision.

Il convient donc de compléter cet alinéa 7 avec la mention « annexés ». Tel est le sens du présent amendement.